



MAIRIE de BARC

-----27170-----

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 avril 2025, 19h00

Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Mmes : Christophe JUIN, Claire MOREIRA, Jean-Pierre FOSSET, Muriel TROGNON, Céline ALLAIN, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Olivier THIERRY, Didier DORCHIES, Sébastien GREMONT, Katia MAITRE-LEBLOND, Alexandre PORTE

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

M. : Frédéric LOERCH

Monsieur Sébastien GREMONT a été élu secrétaire.

**Ordre du jour :**

- Création d'un emploi permanent
- Adhésion CAUE27 2025
- Subvention C.C.A.S. 2025
- Approbation du compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation du résultat
- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
- Budget primitif 2025
- Vote des taxes
- Questions diverses

**Création d'un emploi permanent**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet afin de pouvoir remplacer Mr Dominique LALONDE qui part à la retraite le 1<sup>er</sup> juin 2025.

Mr Vincent LELONG qui exerce actuellement en CDD pourra être nommé à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires, soit 35/35ème
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Adhésion CAUE 27 2025**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Eure (CAUE27) en 2025.

La cotisation annuelle s'élève à 218,90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable.

## Subvention C.C.A.S. 2025

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention de 4 000 € au C.C.A.S. Elle sera inscrite au budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable

## Approbation du compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Madame Jocelyne HEURTAUX a normalement administré pendant l'année 2024, les finances de la Commune de BARC, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et justifiées.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Compte administratif 2024

Madame le Maire donne la présidence à Madame Muriel TROGNON (la doyenne des élus) pour la présentation du compte administratif 2024 et sort de la salle.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité pour les montants suivants :

Résultat du compte administratif 2024 :

Dépenses d'investissement :	115 856,79 €
Recettes d'investissement :	114 024,88 €
<b>Déficit d'investissement :</b>	<b>1 831,91 €</b>
Dépenses de fonctionnement :	630 995,41 €
Recettes de fonctionnement :	587 545,65 €
<b>Déficit de fonctionnement :</b>	<b>43 449,76 €</b>
Solde d'investissement N-1 :	90 159,91 €
Solde de fonctionnement N-1 :	543 656,52 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>588 534,76 €</b>

## **Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Madame le Maire serait tenue d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour le budget principal de la commune,

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **Affectation du résultat**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-43 449.76 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		543 656.52 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		500 206.76 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		88 328.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-145 584.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>-57 256.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>500 206.76 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		57 256.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		442 950.76 €
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)</b>		<b>0.00 €</b>

## Budget primitif 2025

Madame le Maire présente le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement : 966 020.76 €
- Dépenses et Recettes d'investissement : 250 256.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

## Vote des taxes

Madame le Maire propose le vote des différents taux de la commune pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour et 3 abstentions, décide :

- d'augmenter les taux des taxes de 1 % par rapport à 2024,
- de voter en conséquence les taux qui seront portés sur l'Etat N°1259 COM intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 » comme suit :
  - Taxe foncière bâtie : 29.09 %
  - Taxe foncière non bâtie : 23.40 %
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4.26 %

## Questions diverses

- Déchets du cimetière

Afin d'améliorer la gestion des déchets au grand cimetière, une réorganisation des poubelles avec la mise en place d'un composteur et des affiches explicatives va être étudiée.

- Présentation de différents dispositifs d'aide aux personnes

Madame le Maire présente différents dispositifs associatifs :

- **Van Envol** : dispositif itinérant de sensibilisation et d'accompagnement social en ruralité, portant une attention particulière aux femmes et à leurs droits
- **Accueil service** : a pour mission de lutter contre l'exclusion et la pauvreté et de favoriser l'accès aux droits visant une reprise d'autonomie sociale et personnelle. Elle oriente son action vers les publics en grande difficulté socio-économique, partout sur le territoire grâce à des lieux fixes, mais aussi des équipes mobiles en charge de l'aller-vers.

- Mares

Les mares du Rimbert et du Hanois ont été restaurées par l'Intercom et des plantations viennent d'être réalisées.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire décide de clore la séance.

Le Maire,  
Jocelyne HEURTAUX